

Termes de Référence (TDR) des Consultants Individuels EMS – Socio Organismes pour la mise en œuvre des activités en réponse aux chocs économiques du financement CERC

A. Contexte

La crise en Ukraine depuis février 2022 a engendré des impacts économiques importants à travers le monde. Les pénuries des denrées alimentaires essentielles comme le blé, l'huile s'installent petit à petit partout dans de nombreux pays. L'approvisionnement en pétrole et en gaz connaît des changements importants suite à l'embargo des exportations russes sur ces produits et cela a entraîné un emballement du prix du pétrole.

Tous ces phénomènes ont généré inévitablement une inflation galopante au niveau mondial et Madagascar n'échappe pas à la règle.

De plus, en février et mars 2022, Madagascar a été frappé par une série de catastrophes naturelles majeures notamment des cyclones tropicaux intenses ayant occasionné d'importants dégâts matériels à travers tout le pays et fait des milliers de ménages sinistrés ayant perdu leurs actifs productifs ou ayant vu leurs habitats détruits. Et avant la saison cyclonique 2021 – 2022, Madagascar a dû affronter la grave sécheresse dans le Sud et la pandémie du Covid-19, les impacts ont été catastrophiques pour l'économie du pays. Le pays mettra des années pour se relever de ces chocs.

Très récemment à Madagascar (depuis le 11 juillet 2022), les prix à la pompe des carburants (pétrole lampant, essence, gasoil) ont connu une hausse de 44%. La spirale inflationniste des prix des carburants va entraîner ipso facto une inflation généralisée des prix dans tous les secteurs en premier lieu le transport, les produits de première nécessité, les intrants agricoles, etc.

Tout cela justifie des interventions urgentes de la part des pouvoirs publics. Le financement CERC selon le Mécanisme de Réponse Immédiate de la Banque Mondiale est alors déclenché pour soutenir les ménages les plus vulnérables à travers le pays.

Dans ce cadre, le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID), gestionnaire de ce financement CERC destiné à la Protection Sociale souhaite faire appel à des consultants individuels – Socio-Organismes.

Etant donné que le TMNC Choc Economique est à couverture nationale et que des localités telles que les régions des anciennes provinces de Mahajanga et d'Antsiranana n'ont pas d'unités opérationnelles implantées, il est adoptée la démarche de constitution d'équipes opérationnelles temporaires (durant la mise en oeuvre du Programme CERC CHOC ECO). Ces équipes opérationnelles sont dénommées "**Equipes Mobiles de Soutien – EMS**"

Les présents TDR spécifient les attributions de ces **EMS** dans la mise en oeuvre des **transferts monétaires non conditionnels dans le cadre du financement CERC**

B. Objectifs du Transfert Monétaire Non Conditionnel

Les objectifs des transferts monétaires non conditionnels dans le cadre du financement CERC sont de :

- Maintenir un certain niveau de pouvoir d'achat de la population surtout la tranche la plus pauvre et vulnérable ;
- Amortir les chocs que va occasionner la hausse inévitable et graduelle du prix des carburants.

C. Mission des Consultants

La mission des consultants individuels-Socio Organismes appelés également **Equipe Mobile de Soutien (EMS)** consiste à assurer la mise en œuvre du programme de Transfert Monétaire Non Conditionnel (TMNC) dans le cadre de réponse à la crise économique :

- Contribution à l'information et sensibilisation de la communauté : présentation du programme et de ses paramètres clés, à savoir l'objectif de la réponse, les modalités, le montant, le processus de ciblage, le mécanisme de paiement, le système de gestion des plaintes
- Initiation et préparation de la mise œuvre du programme de TMNC : visite de courtoisie auprès des autorités locales, préparation des outils de mise en œuvre, contribution à la formation des AGEX, CI et Agents Payeurs (AP), ...
- Contribution à l'élaboration de documents utiles au recrutement des prestataires tels que AGEX, CI et AP,
- Supervision des prestations et suivi des contrats des prestataires tels que AGEX, CI et AP,
- Supervision générale du processus de ciblage des ménages,
- Contribution au recoupement des plaintes,
- Supervision des paiements des ménages bénéficiaires,
- Mise à jour des données techniques nécessaires devant renseigner le système d'information

- Contribution à la validation et approbation des documents techniques et des différents rapports des prestataires.

D. Localité de prestation

Le consultant assurera sa mission dans le ou les District(s) où il sera affecté et aura à sa charge environ 3 000 ménages bénéficiaires.

L'EMS est invitée à préciser dans son dossier de manifestation d'intérêt les choix par ordre de préférence des Régions et Districts d'intervention (parmi les 23 régions et 119 districts).

E. Activités de la prestation

Les principales activités confiées à l'EMS, dans le cadre de la mission sont présentées ci-dessous.

1. Maîtrise des manuels opérationnels et des processus de mise en œuvre du programme TMNC

Préalablement, le consultant sera formé par le FID sur les processus de mise en œuvre du programme TMNC, les Termes de Référence des prestataires (AGEX, CI, AP) et le système de gestion de plaintes.

Le consultant devrait respecter et faire respecter les principes, méthodologies et modalités de mise en œuvre préconisées dans les manuels opérationnels et les termes de référence des prestataires (AGEX, CI, AP).

2. Ciblage des ménages bénéficiaires du programme TMNC

a) Contribution à l'information et sensibilisation de la communauté

Explication de l'objectif de la réponse, les ménages cibles, la méthodologie d'identification des ménages bénéficiaires, *la nécessité du carnet de fokontany qui devrait contenir les informations sur tous les membres du ménage*, les rôles et responsabilités des intervenants et du Comité de Protection Sociale (CPS) et le mécanisme de paiement des transferts.

b) Appui et supervision du processus d'identification et sélection des ménages

L'EMS supervise les prestations des AGEX et donne son appui au processus, notamment concernant:

- La mise en place des Comités de Protection Sociale (CPS) et leur formation
- L'identification des ménages éligibles par les CPS appuyés par l'AGEX (nombre identifié : 15% supérieur au nombre de bénéficiaires prévu)
- La mise en place du système de plaintes, le respect de la transparence
- La mobilisation de la communauté à participer aux séances publiques, la préparation des séances publiques et les affichages au préalable
- Les séances publiques de pré-validation et de validation communautaires des listes des ménages ainsi que la participation de la Commune à ces assemblées
- La réalisation de l'opération de collecte des informations sur les ménages éligibles, le respect des modalités et pièces requises pour l'enregistrement, le contrôle de la qualité des informations collectées et la remontée des données vers le serveur du FID
- Le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ou mesures sanitaires obligatoires pendant tout regroupement communautaire
- La prise en compte de l'aspect Genre et vulnérabilité : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes enceintes et allaitantes pendant les collectes de données
- Vérification d'un échantillon de ménages éligibles identifiés par les CPS s'ils répondent aux critères éligibles

3. Supervision des paiements des bénéficiaires et des CPS

- a) Le consultant supervise le déroulement des paiements des transferts aux bénéficiaires en prenant en compte les points ci-après, qui ne sont pas exhaustifs :
 - Affichage (en avance) des listes des bénéficiaires et date de paiement aux niveaux des Fokontany

- Respect des calendriers de paiement
- Distribution des QR CODE de paiement aux bénéficiaires dans le cas de paiement organisé
- Récupération des QR CODE des absents au paiement
- Supervision de l'assistance aux bénéficiaires prodiguée par les prestataires concernés dans le cas de paiement par mobile money
- Respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ou mesures sanitaires obligatoires
- Prise en compte de l'aspect Genre et vulnérabilité : priorité aux personnes âgées, handicapées, femmes enceintes et allaitantes
- Contrôle du respect des termes de référence relatifs au paiement par les agents de l'AP
- Mécanisme de gestion des plaintes : contrôle de l'existence du kiosque « information et plaintes », fiches de plainte, boîte de doléance, numéro vert affiché et appui au traitement des plaintes

b) Le consultant assure également le suivi du paiement des indemnités des CPS et des agents de sécurisation.

4. Suivi des contrats des prestataires, analyse des rapports et leurs paiements

Le consultant :

- Assure le suivi des contrats des prestataires (AGEX, Agence payeur ou agence de paiement, Consultant individuel s'il y a lieu)
- Assure l'analyse des rapports de ces prestataires et contribue à leur approbation
- Assure le suivi des paiements de ces prestataires

5. Mise à jour des données nécessaires devant renseigner le système d'information

- Contribuer à la mise à jour des données dans le système de gestion et d'information (MIS) du FID
- Contribuer au contrôle, à la vérification et la validation des données saisies dans le MIS
- Contribuer à l'établissement des états de paiement des bénéficiaires et des états de réconciliation

I. Cadre des responsabilités

Le FID :

- Fournir au consultant EMS dans les délais impartis les outils de travail nécessaires (manuel, cadrage, documents de travail, canevas de rapport, ...) mais n'incluant pas les équipements informatiques.
- Assurer la prise en main, l'encadrement et la formation des Consultants Individuels
- Communiquer aux communautés le processus de ciblage, le mécanisme de gestion des plaintes, le mécanisme de paiement,
- Payer les rémunérations des consultants individuels EMS suivant les dispositions contractuelles en vigueur.

Les Consultants individuels :

- Réaliser toutes les activités mentionnées ci-dessus,
- Envoyer au FID les différents livrables stipulés dans le contrat.

II. Expérience et qualifications minimales requises

Niveau de qualifications : Master I ou Maîtrise en sciences sociales

Expériences :

- Ayant au moins DEUX (02) mois d'expérience réussie dans la mise en œuvre ou supervision d'activités de Transfert Monétaire **OU**
- Ayant au moins DEUX (02) mois d'expérience réussie dans le domaine socio organisationnel

III. Durée prévisionnelle des prestations :

La prestation du Consultant s'étalera approximativement de à
 La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de SIX (06) mois.

IV. Livrables

Le consultant devrait livrer les documents techniques résultats de ses activités : Rapports mensuels, les différents PV de réunions communautaires, les listes des bénéficiaires, les rapports de mission, les photos prises pendant les missions, les diverses données collectées sur le terrain, etc....

Le Consultant livrera au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique**, un rapport mensuel d'activités et de prestations à chaque 25 du mois en cours.

A la fin de son mandat, le consultant fournira au FID un rapport final d'activités et de prestations.